



VILLE DE POINTE-CLAIRE

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 5 MAI 2015** À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT LIVRÉ PAR LE MESSAGER DE LA VILLE JEUDI LE 30 AVRIL 2015.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers J. Beaumont, P. Bissonnette, C. Cousineau, J-P. Grenier, A. Iermieri et D. Smith, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Morris Trudeau.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que madame Danielle Gutierrez, greffière adjointe et secrétaire du conseil, sont également présents.

Au début de la séance, monsieur le maire Trudeau lit une déclaration afin d'informer les membres du conseil ainsi que les citoyens présents des sujets suivants :

- *Points saillants de l'exercice financier 2014 ;*
- *Situation concernant le déversement d'huile dans le lac Saint-Louis le 13 avril 2015 ;*
- *Rappel concernant la dernière collecte hebdomadaire des déchets domestiques ;*
- *Semaine de la sécurité civile.*

2015-182 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'approuver l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance avec les modifications suivantes :

- L'item 30.02, est modifié pour y lire : « rejeter les soumissions déposées et autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres, conformément à la loi, relativement à la fourniture et l'installation d'une stèle avec écrans dynamiques en bordure du boulevard Saint-Jean »;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia » relatif à l'adoption d'une résolution modifiant la résolution 2015-105 ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia » relatif à la participation des membres du conseil au Gala Accolades ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia » relatif à la participation des membres du conseil au tournoi de golf organisé par Partage Action de l'Ouest-de-l'Île ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia » relatif à l'appui à la Ville de Rigaud concernant la canalisation d'Enbridge ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia » relatif à la modification de l'entente intervenue entre la Ville de Pointe-Claire et la Ville de Dollard-des-Ormeaux concernant l'entretien de la clôture située sur la limite séparant les deux villes.

2015-183 PROCLAMATION – SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE À POINTE-CLAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement

RÉSOLU : DE proclamer la semaine du 4 au 10 mai 2015 comme étant « Semaine de la Santé Mentale » à Pointe-Claire.

2015-184 SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENTS PC-2775-24-PD1 et PC-2775-25-PD1

Se tient une consultation publique concernant les projets de règlements suivants :

- PC-2775-24-PD1 – Règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 afin de diviser certaines zones en secteurs de manière à ce que des normes particulières s’appliquent aux clôtures de hauteur supérieure devant être implantées dans certains de ces secteurs ainsi créés, longeant l’emprise de l’autoroute 20.
- PC-2775-25-PD1 – Règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 pour permettre un certain agrandissement d’usage résidentiel dérogatoire jouissant de droits acquis dans la zone Ra23 (58 à 78, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore).

À la demande de monsieur le maire, la greffière adjointe explique les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption.

2015-185 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D’approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2015 et de la séance extraordinaire du conseil tenue le 21 avril 2015.

2015-186 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D’approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance du conseil jeunesse tenue le 13 avril 2015.

2015-187 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Monsieur Pierre Provençal:

- Délai trop court à la traverse des piétons sur le boulevard Saint-Jean et résultats des études concernant le même sujet ;
- Questions concernant les items 20.02, 20.07, 30.06 et 50.02 de l’ordre du jour ;
- Souhaite Joyeuses fêtes des mères aux femmes présentes ;

Madame Geneviève Lussier :

- Règlement concernant la protection des arbres du domaine public ;
- Arbre abattu sur l’avenue Saint-Louis ;

Madame Sheila Laursen :

- Questions concernant l’appui de la Ville de Pointe-Claire à la Ville de Rigaud concernant le projet d’inversion de la canalisation 9B, présenté par la société Enbridge ;

Monsieur John Belvedere :

- Questions concernant l’item 20.01 de l’ordre du jour ;

Madame Susan Weaver :

- Question concernant l'item 30.02 de l'ordre du jour.

2015-188

ADOPTION – RÈGLEMENT INTERDISANT L'UTILISATION DE LA CIGARETTE ÉLECTRONIQUE DANS LES ÉDIFICES MUNICIPAUX ET LES INSTALLATIONS AQUATIQUES ET SPORTIVES EXTÉRIEURES

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont,

Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement

RÉSOLU :

D'adopter le Règlement interdisant l'utilisation de la cigarette électronique dans les édifices municipaux et les installations aquatiques et sportives extérieures.

2015-189

ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2819 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, DES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET DES TARIFS EXIGIBLES POUR LA FOURNITURE DE L'EAU AINSI QUE LE FINANCEMENT DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Smith,

Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement

RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement PC-2819 décrétant l'imposition de la taxe foncière générale, des compensations pour services municipaux et des tarifs exigibles pour la fourniture de l'eau ainsi que le financement des biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2015.

2015-190

ADOPTION – RÈGLEMENT RELATIF À LA PROTECTION DES ARBRES DU DOMAINE PUBLIC

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,

Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU :

D'adopter le Règlement relatif à la protection des arbres du domaine public.

2015-191

ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 AFIN DE PRÉCISER LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PERRONS DE FAÇADE EN ZONES RÉSIDENTIELLES ET L'USAGE DU MOT FRANÇAIS « GALERIE » EN REMPLACEMENT DU MOT « VÉRANDA »

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'adopter le Règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 afin de préciser les dispositions applicables aux perrons de façade en zones résidentielles et l'usage du mot français « galerie » en remplacement du mot « véranda ».

2015-192 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RD2 À L'INTERSECTION DU CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE ET DE L'AVENUE BRUNET ET D'Y PERMETTRE LES HABITATIONS BIFAMILIALES, TRIFAMILIALES ET LES QUADRUPLEX

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'adopter le Règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 afin de créer une nouvelle zone Rd2 à l'intersection du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore et de l'avenue Brunet et d'y permettre les habitations bifamiliales, trifamiliales et les quadruplex.

2015-193 ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 AFIN DE DIVISER CERTAINES ZONES EN SECTEURS DE MANIÈRE À CE QUE DES NORMES PARTICULIÈRES S'APPLIQUENT AUX CLÔTURES DE HAUTEUR SUPÉRIEURE DEVANT ÊTRE IMPLANTÉES DANS CERTAINS DE CES SECTEURS AINSI CRÉÉS, LONGEANT L'EMPRISE DE L'AUTOROUTE 20

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement
D'adopter le second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 afin de diviser certaines zones en secteurs de manière à ce que des normes particulières s'appliquent aux clôtures de hauteur supérieure devant être implantées dans certains de ces secteurs ainsi créés, longeant l'emprise de l'autoroute 20.

2015-194 ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 POUR PERMETTRE UN CERTAIN AGRANDISSEMENT D'USAGE RÉSIDENTIEL DÉROGATOIRE JOUISSANT DE DROITS ACQUIS DANS LA ZONE RA23 (58 À 78, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement
D'adopter le second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 pour permettre un certain agrandissement d'usage résidentiel dérogatoire jouissant de droits acquis dans la zone Ra23 (58 à 78, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore).

2015-195 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2816 SUR LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRE AINSI QUE SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Monsieur le conseiller Iermieri donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement PC-2816 sur le contrôle et le suivi budgétaire ainsi que sur la délégation de pouvoirs sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2015-196 APPROBATION – PIIA – 7, AVENUE MCBRIDE

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 7,

avenue McBride, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 9 avril 2015.

Il est proposé par madame la conseillère Homan,

Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents suivants reçus le 23 mars 2015 au service d'urbanisme :

1. Plan de l'arpenteur- Niveau de terrain ;
2. Plan soumis le 23 mars 2015 - Élévation avant ;
3. Plan soumis le 23 mars 2015 ;

et ce, relativement à des modifications aux plans approuvés au 7, avenue McBride, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PC-2787 avec les conditions suivantes :

- que le mur de soutènement à l'avant de l'escalier d'entrée soit déplacé vers la voie d'accès pour permettre plus d'aménagement paysager et ainsi diminuer l'impact visuel de l'escalier principal ;
- que le plan de drainage proposé, indiquant que tout drainage mène vers la rue, soit entièrement respecté et que dans aucun cas, il ne soit dirigé vers les propriétés voisines ;
- qu'à la réalisation des travaux, un relevé d'un arpenteur soit présenté démontrant les niveaux de drainage pour s'assurer qu'ils sont conformes aux plans approuvés.

2015-197

APPROBATION – PIIA – 383, AVENUE SAINT-LOUIS

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 383, avenue Saint-Louis exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 9 avril 2015.

Il est proposé par monsieur le conseiller Smith,

Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents suivants reçus le 13 février 2015 au service d'urbanisme :

1. Plan ;
2. Plan des arbres ;
3. Échantillon de brique ;

et ce, relativement à la construction d'un agrandissement au 383, avenue Saint-Louis, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PC-2787.

2015-198

APPROBATION – PIIA – LOTS 4 252 085 À 4 252 087 SUR L'AVENUE DONEGANI

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété identifiée par les numéros de lot 4 252 085 à 4 252 087, sur l'avenue Donegani, exige que préalablement à la délivrance d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale à sa réunion du 9 avril 2015 ;

ATTENDU QUE des plans d'intégration et d'implantation architecturale ont été adoptés le 11 novembre 2014 par résolution du conseil numéro 2014-564 pour la construction de vingt-six (26) maisons de ville en copropriété sur les lots 4 252 085 à 4 252 087.

Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
RÉSOLU : D'approuver les plans suivants préparés par Dorel Friedman, architecte, reçus au service d'urbanisme le 25 mars 2015 :

- Plans A3 et A5a - Élévations avant, arrière et latérales, en date du 3 mars 2015 ;
- Panneau d'échantillons de matériaux, montrant la brique de couleur rouge « Watsontown Fort Augusta » comme matériau principal ; bardeau d'asphalte de couleur « Shadow Black » pour la toiture ; matériaux d'accent suivants : Pierre – Shouldice Tapestry de couleur « Blanc Perle » ; panneaux de clin horizontal Canexel, panneaux de revêtement acrylique, fascia d'aluminium prépeint et marquise d'acier prépeint, tous de couleur « gris brume » ; portes et cadres de fenêtres, garde-corps des perrons et persienne, tous d'aluminium prépeint de couleur « noir », pour remplacer, parmi les plans déjà approuvés, les plans d'élévation A1, A2 et A4 et le panneau d'échantillon de matériaux ; et
- Perspective en couleur, en date du 30 mars 2015, montrant les matériaux ci-haut décrits.

et ce, relativement à une modification aux couleurs et matériaux de parement pour le projet de construction de vingt-six (26) maisons de ville en copropriété sur les lots 4 252 085 à 4 252 087, sur l'avenue Donegani, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PC-2787, et plus spécifiquement au chapitre 15 – Dispositions applicables aux secteurs « A » - Projets d'insertion résidentiels.

2015-199

APPROBATION – PIIA – 8, AVENUE KING

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 8, avenue King, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 9 avril 2015.

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
RÉSOLU : D'approuver les documents suivants reçus le 19 mars 2015 au service d'urbanisme :

1. Plan de la fenêtre ;
2. Style de porte d'entrée ;

et ce, relativement à des rénovations intérieures au 8, avenue King, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PC-2787.

2015-200

APPROBATION – PIIA – 3, AVENUE BOWLING GREEN

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 3, avenue Bowling Green exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 9 avril 2015.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver le document suivant reçu le 17 mars 2015 au service d'urbanisme :

1. 14-303 Dossier rénovation partie 11 ;
2. 14-303 Dossier rénovation partie 16 ;
3. 14-303 Dossier rénovation partie 17 ;
4. 14-303 Dossier rénovation partie 18 ;
5. 14-303 Dossier rénovation partie 19 ;
6. 14-303 Dossier rénovation partie 23 ;
7. 14-303 Dossier rénovation partie 24 ;
8. 14-303 Dossier rénovation partie 26 ;
9. 14-303 Dossier rénovation partie 37 ;
10. 14-303 Dossier rénovation partie 47 ;

et ce, relativement à la construction d'un agrandissement, des rénovations et à l'intégration du bâtiment secondaire détaché à l'agrandissement au 3, avenue Bowling Green, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PC-2787.

2015-201

APPROBATION – PIIA – 200-204, AVENUE LAKEVIEW

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 200-204, avenue Lakeview, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 9 avril 2015.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents suivants reçus le 19 février et le 17 mars 2015 au service d'urbanisme :

1. Plan d'implantation ;
2. Allée piétonnière proposée, portes et garde-corps ;
3. Allée piétonnière et travaux connexes ;
4. Échantillon de la couleur de la fenêtre ;
5. Échantillon numéro 2 de la couleur de la fenêtre ;
6. Plan de localisation de la fenêtre ;
7. Modèle de la fenêtre ;
8. Les fenêtres à être remplacées ;

et ce, relativement à des rénovations extérieures au 200-204, avenue Lakeview, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale PC-2787.

2015-202 ADOPTION – DÉROGATION MINEURE – 12, AVENUE DE
LANSDOWNE GARDENS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
D'approuver une demande de dérogation mineure pour permettre au 12,
avenue de Lansdowne Gardens :

- a) la construction d'un porche qui empiète 7,7 m² (82,88 pi²) dans la marge avant au lieu de l'empiètement maximum permis de 6 m² (64, 6 pi²) ;
- b) la construction d'un porche qui empiète 7,3 m² (78,88 pi²) dans la marge avant secondaire au lieu de l'empiètement maximum permis de 6 m² (64,6 pi²).

2015-203 ADOPTION – DÉROGATION MINEURE – 190 À 300, AVENUE
HERMITAGE

Le sujet relatif à l'octroi d'une dérogation mineure au Règlement de zonage PC-2775 pour l'immeuble situé à 190 à 300, avenue Hermitage est reporté à une prochaine séance du conseil municipal.

2015-204 SOUTIEN FINANCIER – DIVERSES ORGANISATIONS SPORTIVES

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, répond à la question adressée par monsieur John Belvedere.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement
D'accorder un soutien financier aux diverses organisations sportives suivantes :

Nom	Montant	Code budgétaire
Association de ringuette	10,000 \$	02-701-51-979
Baseball West Island	5,500 \$	02-701-51-979
Piscine du Village de Pointe-Claire	34,500 \$	02-701-42-979
Piscine Lakeside/Ovide	11,000 \$	02-701-42-979
Piscine Lakeshore/Kinsmen	3,500 \$	02-701-42-979

Tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-6967 émis le 23 avril 2015.

2015-205 AUTORISATION – PARTICIPATION - SOUPER RÉGIMENTAIRE
ANNUEL ORGANISÉ PAR LE RÉGIMENT ROYAL DE MONTRÉAL

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, répond à la question adressée par monsieur Pierre Provençal.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement
D'autoriser messieurs les conseillers Paul Bissonnette et Aldo Iermieri à représenter la Ville de Pointe-Claire au dîner régimentaire annuel organisé par le Régiment Royal de Montréal ;

D'indiquer que les frais au montant de 170 \$ relatifs à la participation de ces deux membres du conseil à cet événement soient défrayés conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-6934 émis le 13 avril 2015.

2015-206 AUTORISATION – PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL LAKESHORE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'autoriser monsieur le maire Morris Trudeau ainsi que messieurs les conseillers Aldo Iermieri, Jack Beaumont et Kelly Thorstad-Cullen à représenter la Ville de Pointe-Claire au tournoi de golf qui aura lieu le 3 juin 2015 au Royal Montreal Golf Club à l'Île Bizard, au coût de 2 000 \$, taxes incluses ;

D'autoriser messieurs les conseillers Jean-Pierre Grenier et Claude Cousineau à représenter la Ville de Pointe-Claire au souper;

D'autoriser le remboursement des frais engagés par les membres du conseil participant à cette activité, conformément à la politique du conseil en vigueur.

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-6928 émis le 13 avril 2015.

2015-207 NOMINATION – MEMBRES DU CONSEIL - COMITÉ DE DÉMOLITION

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement DE nommer madame la conseillère Cynthia Homan et monsieur le conseiller Claude Cousineau pour agir à titre de membre du comité de démolition, advenant l'absence ou l'incapacité d'agir de l'un ou l'autre des trois (3) membres en titre.

2015-208 AUTORISATION – PARTICIPATION AU FESTIVAL DE BLUES DE L'OUEST-DE-L'ÎLE

ATTENDU QU'il convient d'assurer la représentation de la Ville lors de l'événement « Festival de Blues de l'Ouest-de-l'île » ;

ATTENDU QUE la nature exceptionnelle de cette activité et un certain protocole exige la présence du conjoint du membre du conseil désigné pour représenter la Ville.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'autoriser madame la conseillère Cynthia Homan et monsieur le conseiller Dennis Smith à représenter la Ville de Pointe-Claire au Festival de Blues de l'Ouest-de-l'Île, qui se tiendra le 28 mai 2015, au profit de divers organismes ;

D'autoriser l'achat de quatre billets au coût de 100 \$ chacun, pour un total de 400 \$ et que la Ville en rembourse les frais engagés, conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-6988 émis le 23 avril 2015.

2015-209 RATIFICATION DES DÉPENSES – PARTICIPATION À UN CONGRÈS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement DE ratifier les dépenses encourues par le directeur du service d'ingénierie de la Ville de Pointe-Claire lors de sa participation au congrès Smart City Expo qui a eu lieu à Montréal du 25 au 27 mars 2015;

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02-315-00-313, tel qu'il appert du certificat de la trésorière 15-6916 émis le 22 avril 2015.

2015-210 DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET
LES ÉTATS PRÉVISIONNELS AU 31 MARS 2015

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, explique le dépôt.

L'état comparatif des activités financières et les états prévisionnels au 31 mars 2015 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2015-211 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2014 ET LE RAPPORT DU
VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014

Le rapport financier 2014 et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2014 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2015-212 DÉPÔT – RAPPORT AMENDÉ D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER EN
VERTU DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS
DANS LES MUNICIPALITÉS

Le rapport amendé d'activités du trésorier est déposé en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et les membres du conseil en prennent acte.

2015-213 HOMMAGE À MADEMOISELLE ALLISON TSYPIN

ATTENDU QUE mademoiselle Allison Tsy-pin, résidente de Pointe-Claire, s'est démarquée par ses accomplissements ;

ATTENDU QUE mademoiselle Allison Tsy-pin a été récipiendaire de plusieurs prix académiques.

Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement
RÉSOLU : DE souligner les nombreuses réalisations de mademoiselle Allison Tsy-pin en mathématiques, au jeu d'échec et dans d'autres domaines ;

DE souligner qu'elle est une étudiante modèle au sein de la communauté de Pointe-Claire et une source d'inspiration pour d'autres jeunes ;

DE transmettre des félicitations à mademoiselle Allison Tsy-pin en plus de lui souhaiter beaucoup de succès dans ses études et ses autres projets ;

DE reconnaître la persévérance et l'engagement requis pour l'accomplissement de ses réussites.

2015-214 DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA
PÉRIODE DU 27 MARS 2015 AU 22 AVRIL 2015 ET LE REGISTRE
DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 27 MARS 2015 AU 21 AVRIL
2015

La liste des amendements budgétaires pour la période du 27 mars 2015 au 22 avril 2015 et le registre des chèques pour la période du 27 mars 2015 au 21 avril 2015, sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2015-215 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAITEMENT DES FRÊNES PAR
INJECTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
RÉSOLU : D'octroyer un contrat pour le traitement des frênes par injection pour la lutte à l'agrille du frêne sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire à Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) ltée, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 155 264,16 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres PG150014 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-15-061, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-6986 émis le 23 avril 2015.

2015-216 REJET DES SOUMISSIONS – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE STÈLE AVEC ÉCRANS DYNAMIQUES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement DE rejeter toutes les soumissions reçues, suite au lancement de l'appel d'offres PG150013 relatif à l'octroi d'un contrat pour la fourniture et l'installation d'une stèle avec écrans dynamiques en bordure du boulevard Saint-Jean; et

D'autoriser en conséquence le lancement d'un nouvel appel d'offres.

2015-217 OCTROI D'UN CONTRAT – RECONSTRUCTION DES AVENUES DE L'ÉGLISE, LUCERNE ET CHESTER ENTRE LES AVENUES DONEGANI ET MOUNT PLEASANT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'octroyer un contrat pour la reconstruction des avenues de l'Église, Lucerne et Chester entre les avenues Donegani et Mount Pleasant à Les Entreprises Canbec Construction inc., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 3 496 797,68 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres PG150012 ;

D'imputer cette dépense tel que ci-dessous :

Emprunt autorisé par le Règlement PC-2821 ;
Poste budgétaire 22-415-12-821.

2015-218 OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE DE QUALITÉ ET LA RÉALISATION D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat de services professionnels pour le contrôle de qualité (laboratoire) et la réalisation d'études géotechniques à Groupe ABS inc., qui a eu la meilleure note lors du comité de sélection selon une formule combinant le prix et l'évaluation de la firme, pour un montant total de 186 660,76 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres PG150015 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-415-12-822 (100 000\$) et 03-920-15-011 (86 660.76 \$), tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-6976 émis le 21 avril 2015.

2015-219 OCTROI D'UN CONTRAT – PLANTATION ET ENTRETIEN D'ARBRES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'octroyer un contrat pour la plantation et l'entretien d'arbres pour l'année 2015 à Groupe D.R.M. inc., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 91 520,10 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres IG150003 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-73-484, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-6831 émis le 26 mars 2015.

2015-220 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX DE STABILISATION ET DE REVÉGÉTATION DES BERGES DU LAC SAINT-LOUIS

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement

RÉSOLU : D'octroyer, conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC), un contrat pour les travaux de stabilisation et de revégétalisation des berges du lac Saint-Louis, au bout du boulevard Saint-Jean à PNG Projets d'aménagements inc., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 568 224,85 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres PG150005 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-412-22-797 (288 981,38 \$) et 22-413-42-802 (279 243,47 \$, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-6864 émis le 30 mars 2015.

2015-221 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE ÉLECTROMÉCANIQUE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'autoriser la formation d'un comité de sélection et d'approuver les critères de sélection pour des services professionnels en électricité et en génie électromécanique pour le remplacement d'un refroidisseur et d'un condensateur à l'hôtel de ville.

2015-222 APPROBATION – PROJET D'ACTE DE CESSION ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver l'acte de cession à intervenir entre la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement et la Ville de Pointe-Claire concernant le lot 4 335 553, dans la mesure où le projet s'avère substantiellement conforme à celui préparé par Me Émile Descary, notaire et joint au dossier décisionnel 15-143-6911 ;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant et le greffier, ou en son absence la greffière-adjointe, à signer l'acte de cession pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2015-223 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE MARS 2015

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de mars 2015, telle que préparée par monsieur Vincent Proulx, Planificateur – Ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2015-224 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES POUR LE 5 MAI 2015

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, répond à la question adressée par monsieur Pierre Provençal.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au 5 mai 2015 telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général et madame Marie-Josée Boissonneault, directrice des services administratifs et trésorière.

2015-225 ADOPTION – RÉSOLUTION MODIFIANT LA RÉSOLUTION 2015-105

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'adopter la résolution modifiant la résolution 2015-105 en changeant la date du « 23 mai 2015 » pour la date du « 28 janvier 2015 ».

2015-226 AUTORISATION – PARTICIPATION AU GALA ACCOLADES 2015

ATTENDU QUE les membres du conseil ont été invités à participer au Gala Accolades 2015 devant se tenir le 11 juin 2015 ;

ATTENDU QUE cet événement est de nature exceptionnelle et que certains protocoles exigent la présence de l'élu et de son conjoint.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'autoriser monsieur le maire Morris Trudeau, madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen et messieurs les conseillers Paul Bissonnette, Claude Cousineau et Aldo Iermieri à représenter la Ville de Pointe-Claire au Gala Accolades 2015 organisé par la Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'Île qui aura lieu le 11 juin 2015 ;

D'autoriser le remboursement des frais engagés par les conseillers pour leur participation à cette activité, conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au coût de 2 414,48 \$, taxes incluses, au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-6994 émis le 29 avril 2013.

2015-227 AUTORISATION – PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF DE PARTAGE ACTION DE L'OUEST-DE-L'ÎLE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'autoriser messieurs les conseillers Jean-Pierre Grenier, Jack Beaumont et Aldo Iermieri à représenter la Ville de Pointe-Claire, et d'inviter monsieur Bill McMurchie au tournoi de golf, organisé par l'organisme Partage Action de l'Ouest-de-l'Île, qui aura lieu le 8 juin 2015 au Club de golf de Beaconsfield ;

D'autoriser en conséquence, le remboursement des frais encourus par les conseillers lors de cette activité, conformément à la politique du conseil en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation aux postes budgétaires 02-111-00-311 (1 200 \$) et 02-193-00-989 (1 000 \$), tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7001 émis le 30 avril 2015.

2015-228 APPUI À LA VILLE DE RIGAUD – INVERSION DE LA CANALISATION 9B D'ENBRIDGE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'appuyer la demande de la municipalité de Rigaud adressée à l'Office National de l'Énergie, dans le cadre du projet d'inversion de la canalisation 9B, présenté par la société Enbridge, afin qu'il soit requis de cette dernière qu'elle effectue des tests hydrostatiques sur cette canalisation avant que les travaux d'inversement des flux soient faits sur tout le réseau ;

Transmettre copie de la présente résolution à l'attention de monsieur Peter Watson, président de l'Office National de l'Énergie, monsieur Greg Rickford, ministre des Ressources naturelles du Canada et ministre de l'Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario, monsieur Francis Scarpellegia, député de la circonscription de Lac Saint-Louis, à la municipalité de Rigaud, ainsi qu'aux municipalités de l'Île de Montréal.

2015-229 AUTORISATION – MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERVENUE
ENTRE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX ET LA VILLE DE
POINTE-CLAIRE RELATIVEMENT À L'ENTRETIEN D'UNE CLÔTURE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'approuver la modification de l'entente intervenue entre la Ville de
Dollard-des-Ormeaux et la Ville de Pointe-Claire le 12 octobre 1990
relativement à l'entretien normal de la clôture située sur la limite séparant
les deux villes à l'est du boulevard Saint-Jean (clôture Labrosse).

2015-230 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont,
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement
DE lever la présente séance à 20 h 12.

Morris Trudeau, Maire

Danielle Gutierrez, Greffière adjointe
et Secrétaire du conseil